

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

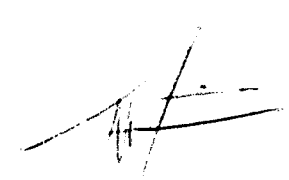
Numéro de gestion : 2021 B 00794

Numéro SIREN : 899 545 909

Nom ou dénomination : 2NTRANS

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2023 sous le numéro de dépôt 1129

*copie conforme
à l'original et*



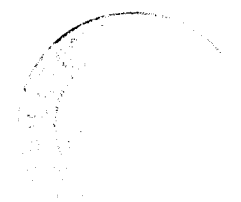
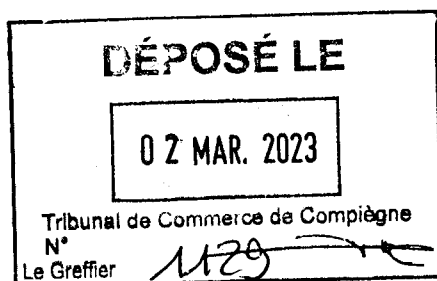
2NTRANS

Société par actions simplifiée

À capital de 6500 Euros

*Siège Social : 15 Rue Henriette d'Entraques
60150 Verneril-En-Halatte*

RCS Compiègne 399 545 909



COMPTES ANNUELS

Période du 02/02/2021 au 31/12/2021

2NTRANS
Liasse fiscale 2021

Exercice comptable du 12/02/2021 au 31/12/2021

Version de travail éditée le 04/06/2022



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

2022

cerfa

N° 11384*22

ADAPTE A LA TELEDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	12/02/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	
2NTRANS - SIREN : 899545909	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
Adresse du siège social:	Ancienne adresse en cas de changement:
17 RUE HENRIETTE D'ENTRAGUES	
60550 VERNEUIL-EN-HALATTE	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	TRANSPORT ROUTIER DE FRET DE PROXIMITE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à taux normal	6 704	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %
	Autres PV imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
	Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité	Zone de restructuration de la défense
	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement	Bénéfice ou déficit exonéré	Plus-values exonérées relevant du	
immobilier cotée	(indiquer + ou - selon le cas)	taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

DESIGNATION DU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

ENTRÉE EN VIGUEUR

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Oui Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Comptable, conseil ou CGA : Visa : CGA Viseur conventionné :

Identité du déclarant:

Date: 04/06/2022 Lieu: VERNEUIL-EN-HALATTE

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : TAMIMOUNT RABAH

Qualité du déclarant : PRESIDENT

Examen de conformité
fiscale (ECF)

prestataire :

IMPOT SUR LES SOCIETES						N° 2065 bis-SD 2022									
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065				ADAPTÉ À LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR									
						Si déposé néant, cochez la case : ☒									
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES															
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même a		payées par un établissement chargé du service des titres b											
Montant des distributions corespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c									
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d									
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e									
						f									
						g									
						h									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j									
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)									
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES															
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1. à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.									
						Montant des sommes versées:									
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les					
1		2		3		4		5		6		7		8	
J DIVERS															
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)															
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS															
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION															
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A				0%		15%		19%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
				MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice											
				MVLT restant à reporter											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)															
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

Désignation de l'entreprise <u>2NTRANS - SIREN : 899545909</u>				Néant ☐		
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>11</u>				Durée de l'exercice précédent* <u> </u>		
				Exercice N clos le <u>31/12/2021</u>		
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
					Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	016		
	Immobilitisations corporelles*		028	030		
	Immobilitisations financières* (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises*	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	35 788	
		Autres* (3)	072	074	423	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	52 300	
	Charges constatées d'avance*		092	094		
	Total II		096	098	88 511	
	Total général (I + II)		110	112	88 511	
PASSIF					Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	6 500	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	27 329	
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	27 829	
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	287	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	43 395	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	44 682		
Total général (I + II + III)			180	88 511		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2022

ADAPTE LE N° DE L'EXERCICE PAR TELEDECALER

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2NTRANS - SIREN : 899545909		Neant ☐ *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le 31/12/2021	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	
				Services *	217	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	152 318	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		
	{	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	107 494	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	44 824	
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			
	{	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	7 495	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	37 329	
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	37 329	
B - RÉSULTAT FISCAL						
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	7 495	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	{	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 septies)	986	ZI1 - TA (44 octies et octies A)	987	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981
	J13 (44 septies A)	989	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindicies)	138
	Bassins d'emplois à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements matériels	344	Z1-NG (44 quaterdecies)	345
	BLD (44 septdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Créances dev. au titre du report en arrière du déficit	346	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies)	655	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies A)	643
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies D)	648
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies E)	641	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)	649
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352
					Déficit col. 2	44 824
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370	
				Déficit col. 2	44 824	

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

ADAPTE POUR LA DÉCLARATION
PAR TELEDECLERFormulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2NTRANS - SIREN : 899545909

Néant ☒

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % *	15 % ou 12,8 %	0 % *
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589	
Plus-values taxables à 19 %					579	Régularisations	590	595
TOTAL					596	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 2NTRANS - SIREN : 899545909

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Fusion-absorption : déficits transférés de plein droit (art. 239 B.2)	982 bis
Fusion-absorption : nombre d'opérations	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI, dont Madelin	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374 28 067
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 9 055
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise: 2NTRANS - SIREN : 899545909

Néant ☐*

Exercice ouvert le: 12/02/2021 et clos le: 31/12/2021

Données en nombre de mois

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *	376	5
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	334
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	334

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	984
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	984

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	262
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	224
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	486

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	832
-----------------------------	-------------------------------	-----	-----

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).

832

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2NTRANS - SIREN : 899545909 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	6500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	Monsieur	Nom complet	TAMIMOUNT RABAH	% de détention	50	Nb de parts ou actions	3250
Nom de naissance							
Date de naissance	08/11/1989	N° Département	99	Commune	99	Pays	ALGÉRIE
Adresse	14 RUE HENRIETTE D'ENTRAGUES						
	VERNEUIL-EN-HALATTE						
Titre	Monsieur	Nom complet	TAMIMOUNT SABAH	% de détention	50	Nb de parts ou actions	3250
Nom de naissance							
Date de naissance	04/05/1992	N° Département	99	Commune	99	Pays	ALGÉRIE
Adresse	14 RUE HENRIETTE D'ENTRAGUES						
	VERNEUIL-EN-HALATTE						
	NOINTEL						

7.

FILIALES ET PARTICIPATIONSADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2NTRANS - SIREN : 899545909

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
.....		
.....		
.....		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 12/02/2021 au 31/12/2021 ou Année : 2021		
Dénomination de l'entreprise : 2NTRANS		Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 899545909	PME au sens communautaire	☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		☐
Donner à l'État, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination :		
Adresse :		
SIREN :		

PARTIE 1 : RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction de 10% pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction de 10% pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-CP-FC-SD		
II - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS NON REPORTABLES		
Réduction de 10% pour versement d'intérêt (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
Réduction de 10% pour versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'espace économique européen		
Réduction de 10% pour versements au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Réduction de 10% pour versements à l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 238 bis du CGI) cf n°2079-CF-FC-SD		
	dont montant préfinancé	
Réduction de 10% pour versements versés n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Réduction de 10% pour versements versés n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	2	
Réduction de 10% pour versements versés n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	3	
PARTIE 2 : RÉDUCTIONS ET CRÉDITS RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Réduction de 10% pour versements d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Réduction de 10% pour versements d'entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Réduction de 10% pour versements d'entreprise pour production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Réduction de 10% pour versements d'entreprise pour production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Réduction de 10% pour versements d'entreprise pour production audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective des droits d'auteurs (article 220 sexies A du CGI) cf n°2079-CAC-FC-SD		
Réduction de 10% pour versements d'entreprise pour production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CE-FC-SD		
Réduction de 10% pour versements d'entreprise pour spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf n°2079-SP-FC-SD		
Réduction de 10% pour versements d'entreprise pour représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf n°2079-TH-FC-SD		
Réduction de 10% pour versements d'entreprise pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Réduction de 10% pour versements d'entreprise pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Réduction de 10% pour versements d'entreprise pour aides agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de produits de synthèse (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Réduction de 10% pour versements d'entreprise pour aides agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
	dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOF-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entrepreneur : **DECLOYER**

SIREN : **A 4245808**

Date : **04/06/2022**

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

SAS 2NTRANS
17 Rue Henriette d'Entragues
60550 Verneuil-en-Halatte
899 545 909 R.C.S Compiègne

SAS 2NTRANS
es
latte
899 545 909 R.C.S Compiègne

SAS 2NTRANS
17 Rue Henriette d'Entragues
60550 Verneuil-en-Halatte
899 545 909 R.C.S Compiègne

Handwritten signature or mark.

Small, faint handwritten text or markings.

1

2NTRANS
Société par actions simplifiée
Au capital de 6500 Euros
Siège Social : 15 Rue Henriette d'Enragues
60559 Verneuil-En-Halatte
RCS Compiègne 899 545 909

Procès-Verbal de l'Assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes annuels

Période du 12/02/2021 au 31/12/2021

En deux mille vingt-et-un
le 15 Juin à 15 heures.

Les associés de la société « 2NTRANS », au capital de 6500 Euros divisé en 6500 actions de 1 euro chacune, se sont réunis ce jour au siège social en Assemblée générale ordinaire, sur convocation de la Présidence :

Assistants présents :

Monsieur **FAMMOT ET Raban**, propriétaire de 3250 actions,
Madame **BEN SALAH Raban**, propriétaire de 3250 actions.

Les associés de la société se représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital social de la Société.

Le Président déclare que l'Assemblée est légalement constituée. Elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :
- Les procès-verbaux des lettres de convocation,
- Les comptes annuels.

le rapport de la gérance
l'ordre des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents relatifs ont été adressés aux associés 21 jours avant la date de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ordre du rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
2. Approbation des comptes et affectation du résultat.

La lecture est donnée du rapport de la gérance.

Aucune discussion est émise.

Personne ne demandant la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION – Approbation des comptes

L'assemblée des associés approuve le rapport de gestion de la gérance et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, et donne acte à la gérance quant à sa gestion.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – Affectation du résultat

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, le résultat net, l'excédent de montant à la somme de 37329 euros, est affecté ainsi :

1. 10% de légalité : 3732,90 euros
2. 90% à nouveau : 33596,10 euros

TROISIEME RESOLUTION –

Le Président est autorisé à engager la somme de **AMOUNT** Euros pour effectuer ou faire effectuer les dépenses de publicité et autres aux fins ci-dessus énoncées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

En ce qui concerne le présent procès-verbal, il a été signé par la présidence et tous les associés présents.

Fait à **Alger**, le **17** Mars 2022

Fait à **Alger**, le **17** Mars 2022



